Sébastien Fath

Délit de solidarité

En janvier 2016, Rob Lawrie, bénévole, a risqué cinq ans de prison, devant le tribunal de Boulogne-sur-Mer. Son tort ? Avoir voulu aider une Afghane âgée de 4 ans à passer en Angleterre. Une tentative de suicide plus tard, l'homme a été condamné à 1 000 euros d'amende. Un an après, Pierre-Alain Mannoni, du CNRS, comparaissait devant le tribunal de Nice, pour avoir aidé des Érythréennes venues d'Italie. Il est relaxé le 6 janvier 2017. Quant à Cédric Herrou, agriculteur bouleversé par la détresse des réfugiés qui franchissent la frontière italo-française, il a comparu devant le tribunal correctionnel de Nice le 4 janvier. Entre garde à vue et perquisitions, sa situation n'est toujours pas réglée. Le 17 janvier dernier, c'est au tour de Houssam El Assimi, bénévole du collectif « La Chapelle Debout ! », de risquer la prison pour avoir aidé des migrants à la rue.

Dans ces situations, le « délit de solidarité » est en cause, à savoir la possibilité pour toute personne d'être poursuivie pour avoir *« tenté ou facilité »* le séjour d'étrangers en situation irrégulière, en France. En vigueur depuis 1945, plusieurs fois amendé, durci après 2007 (élection de Nicolas Sarkozy), il aurait pu être supprimé en 2012-13, suivant une promesse gouvernementale. Il n'en a rien été, même si les dispositions répressives ont été assouplies. Ces situations interrogent les Églises, héritières d'une tradition millénaire d'asile. Du côté protestant, de larges convergences s'expriment entre familles réformée, luthérienne, évangélique, pentecôtiste. On tend à exagérer les clivages éthiques. En matière d'accueil des réfugiés, on constate une communauté de pensée. Le sondage IFOP 2010 sur la « famille recomposée protestante » indiquait déjà ceci : une majorité de luthéro-réformés et d'évangéliques estimait qu'on *« accueille mal les étrangers en France »*, et la même proportion de luthéro-réformés et d'évangéliques (un peu plus de 60 %) désapprouvait la formulation selon laquelle il y aurait trop d'immigrés en France.

Les protestants ne sont pas naïfs. Ils ne militent pas tous pour la fin des frontières. Mais à l'aube d'une année 2017 tentée par tous les populismes, leurs refrains gospel et leur culture biblique contribuent à faire résonner Exode 22,21 : *«Tu ne maltraiteras point l'étranger, et tu ne l'opprimeras point ; car vous avez été étrangers. »*

Hebdo *Réforme*,
« De par la foi »,
2 février 2017, p.7